

Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

DIRECTION DE LA DÉMOCRATIE

Service des institutions et des libertés démocratiques

Division de la liberté d'expression et CDMSI

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Dans le cadre de la Semaine contre le discours de haine, et avec le soutien du Secrétariat de la Campagne pour la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe, le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) organise un séminaire sur les médias et le discours de haine. Organisé sous la forme d'une plénière conjointe, avec les participants à la Semaine contre le discours de haine - y compris les organisations de la société civile actives aux niveaux européen et national, les autorités nationales, les organismes de promotion de l'égalité et les bureaux des médiateurs, le monde universitaire, l'industrie de l'internet, les élus, les représentants gouvernementaux et les représentants travaillant dans les médias, le secteur sportif et les autorités locales ou régionales - le séminaire aura lieu dans la salle 9 du Palais de l'Europe, dans les locaux du Conseil de l'Europe, à Strasbourg.

NOTE CONCEPTUELLE

Maintien de l'intégrité des médias : Favoriser la tolérance et lutter contre le discours de haine

[La recommandation CM/Rec\(2022\)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre les discours de haine](#) a été adoptée par le Comité des Ministres le 20 mai 2022. Présentant une approche globale de la lutte contre les discours de haine dans le cadre des droits de l'homme, la recommandation fournit aux États membres des orientations pour la mise en œuvre d'un ensemble complet et calibré de mesures juridiques et non juridiques. Il s'appuie sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme et accorde une attention particulière à l'environnement en ligne, où les discours de haine d'aujourd'hui sont faciles à trouver. La Recommandation reconnaît l'ampleur et la gravité de la question et suppose que les États membres ne peuvent à eux seuls traiter le phénomène de manière globale. Par conséquent, il s'adresse également à d'autres acteurs clés, notamment les fonctionnaires, les organes élus et les partis politiques, les intermédiaires de l'internet, les médias et les organisations de la société civile.

Le séminaire se concentre sur le rôle des médias dans la prévention, et la lutte contre les discours de haine. Comme le note la recommandation, le rôle des journalistes, des organisations de médias et des organismes de réglementation dans la formation du discours public et la promotion de la cohésion sociale est primordial. Cependant, cette responsabilité n'est pas sans défis, en particulier lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes de discours de haine, d'intolérance et de représentation de diverses voix dans les médias.

Le séminaire vise à approfondir les aspects multiformes de la responsabilité des médias décrits aux paragraphes 38 à 42 du document (ci-dessous à l'annexe 1). Ces paragraphes soulignent le rôle crucial des médias en tant que chien de garde public, chargé de contribuer au débat public tout en respectant les principes de précision, de fiabilité et de liberté d'expression. En outre, ils soulignent qu'il est important de promouvoir une culture de tolérance et de compréhension, en particulier face à la montée de la haine et de l'intolérance.

À cette fin, le séminaire abordera des questions clés au cours de trois séries de discussions avec des experts et des praticiens dans le domaine concerné. Une première session sera consacrée au rôle des médias dans les sociétés démocratiques et à la manière de promouvoir une culture de tolérance ; la seconde sur le mandat des médias de service public et la prévention des représentations stéréotypées et des préjugés ; le dernier portant sur les cadres réglementaires, la responsabilité et la transparence.

Dans l'ensemble, le séminaire fournira une plate-forme aux membres de la Plénière du CDMSI ainsi qu'aux autres participants au programme de la Semaine contre le discours de haine pour engager un dialogue constructif et échanger les meilleures pratiques pour défendre l'intégrité des médias, promouvoir la tolérance et lutter contre les discours de haine dans le monde interconnecté d'aujourd'hui. En s'attaquant collectivement à ces défis, les participants seront encouragés à prendre d'autres mesures pertinentes pour faire en sorte que les médias restent une force de changement sociétal positif et de dialogue inclusif.

Un séminaire suivant, qui doit être programmé à une date encore à déterminer, abordera l'autre aspect de la question : les discours de haine à l'encontre des médias, un problème généralisé et omniprésent qui empêche les journalistes et les autres acteurs des médias d'accomplir leur travail avec dignité et en toute sécurité.

ORDRE DU JOUR

9 h 30 – 9 h 40 : Allocutions d'ouverture et de bienvenue

Ouverture : **MAJA ZARIC**, présidente du comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

9 h 40 – 10 h : Rôle des médias dans les sociétés démocratiques : comment promouvoir une culture de tolérance

Intervenants : **TARLACH MCGONAGLE**, professeur de droit des médias et de la société de l'information, université de Leiden et chercheur principal, Institut de droit de l'information (IViR), université d'Amsterdam

ANNA ALBOTH, journaliste et défenseure des droits humains, responsable globale des médias chez Minority Rights Group International, lauréat prix de la couverture d'événements mondiaux aux Prix d'excellence du journalisme – Reportage éthique sur les Roms et lutte contre le racisme et l'antitsiganisme à travers les médias

Les participants mettront l'accent sur l'importance d'une déclaration impartiale et d'une utilisation éthiquement rationnelle des techniques et des supports de déclaration. En outre, la discussion s'articulera autour de stratégies permettant aux médias de promouvoir activement la tolérance et la compréhension, y compris des méthodes pratiques pour favoriser l'inclusion et lutter contre les discours de haine dans le contenu des médias.

10 h – 10 h 30 : Mandat des médias de service public : établissement de normes élevées en matière de lutte contre les discours de haine

Intervenants : **MAJA CAPPELLO**, cheffe du département « Information juridique », Observatoire européen de l'audiovisuel (OEA)

JENNIFER ADAMS, chercheuse, sécurité des communautés dans l'espace public numérique et désinformation sexospécifique, université de Vienne

SILVIA GARAMBOIS, journaliste, experte en information, ancienne Présidente de GiULiA - Giornalista Unite Libere Autonome

La session explorera le rôle unique des médias de service public dans le renforcement de la cohésion sociale et l'amplification des voix diverses. Les participants aborderont les considérations éthiques entourant les représentations médiatiques d'individus, de groupes et de communautés. Ils examineront l'impact des stéréotypes péjoratifs et discuteront de stratégies pour donner la parole aux communautés marginalisées en évitant les préjugés.

10 h 30 – 10 h 45 : Cadres réglementaires, responsabilité et transparence

Intervenants : **ROBERTO BORTONE**, coordinateur du Bureau national de lutte contre la discrimination raciale (UNAR)

URSKA UMEK, cheffe de division Institutions démocratiques et société civile et Secrétaire du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour la démocratie (CDDEM)

Le séminaire mettra en évidence le rôle essentiel des autorités de régulation indépendantes et des organismes de corégulation ou d'autorégulation dans la lutte contre les discours de haine et le respect des normes des médias. Les participants évalueront l'efficacité des cadres réglementaires existants et exploreront les possibilités d'améliorer la responsabilisation et la transparence.

10 h 45 – 11 h : Questions réponses

Modératrice : **GIULIA LUCCHESI**, Division Liberté d'expression et CDMSI

Annexe 1

DOCUMENT D'INFORMATION ET SÉLECTION DES PARAGRAPHES PERTINENTS

[Recommandation CM/Rec\(2022\)16](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre les discours de haine (*adoptée par le Comité des Ministres le 20 mai 2022 lors de la 132e session du Comité des Ministres*)

Section « Médias »

38. Les médias, les journalistes et les autres acteurs devraient remplir leur rôle d'observateur critique de la vie publique dans une société démocratique et contribuer au débat public ; ils devraient jouir de la liberté de rendre compte de la haine et de l'intolérance, et de choisir leurs techniques, styles et supports de reportage, sous réserve qu'ils s'efforcent de fournir au public des informations exactes et fiables.

39. Les médias et les journalistes devraient être encouragés à promouvoir une culture de tolérance et de compréhension, conformément à la Recommandation [Rec\(97\)21](#) sur les médias et la promotion d'une culture de tolérance.

40. Les médias de service public devraient y contribuer de manière particulièrement substantielle, étant donné leur mandat, qui est de s'adresser à toutes les fractions de la société et de renforcer la cohésion sociale. Ils ne devraient ni utiliser ni diffuser de discours de haine et, dans le cadre de leur mission publique, ils devraient promouvoir activement le dialogue et la compréhension entre les groupes, ainsi que la diffusion de contenus qui illustrent de manière positive et solidaire la diversité de voix et de sources de la communauté à laquelle ils s'adressent.

41. Dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour fournir des informations exactes et fiables, les médias et les journalistes devraient éviter toute représentation stéréotypée désobligeante d'individus, de groupes ou de communautés et donner la parole aux divers groupes et communautés de la société, en particulier lorsqu'ils traitent de questions d'intérêt public particulier et en période électorale. Ils devraient éviter de provoquer des préjugés et de faire des références inutiles à des caractéristiques ou à leur statut personnel.

42. Les autorités de régulation nationales indépendantes et les organes de corégulation et/ou d'autorégulation des médias devraient jouer un rôle positif dans la lutte contre le discours de haine. Ils devraient être indépendants du gouvernement, rendre des comptes au public et être transparents dans leurs activités.